

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du conseil le quinzième jour d'août 2018 (15/08/2018) à compter de 10 heures (10h00) et à laquelle assemblée sont présents les conseillers suivants :

Marlène Doucet Lucie Geoffrion Micheline Demers
Gaétan Beauchesne
Sont absents : Guy Dessureault – Robert Tessier – Serge Trudel

Tous formants quorum sous la présidence de Madame Lucie Geoffrion, mairesse suppléante. Mme Sylvie Genois, secrétaire trésorière, est aussi présente.

Ouverture de l'assemblée

Il est constaté que la convocation a été faite par le maire Guy Dessureault et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal.

Les sujets à l'ordre du jour sont :

- 1. Dépôt des soumissions salle communautaire au camping St-Roch-de-Mékinac.**
- 2. Avis de motion et dépôt de projet règlement d'emprunt.**
- 3. Dérogation mineure Jean-Marc Lacombe.**

Résolution 2018-08-126 Dépôt des soumissions salle communautaire au camping St-Roch-de-Mékinac

ATTENDU que la Municipalité a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour la construction d'une salle communautaire au camping St-Roch-de-Mékinac.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Micheline Demers et résolu ce qui suit :

- d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme tel que recommandé par Joanie Turcotte, architecte de Doucet + Turcotte Architectes Inc., soit « Construction Richard Champagne Inc », la soumission relative à la construction d'une salle communautaire au camping St-Roch-de-Mékinac pour un prix de 433 670 \$ incluant les taxes et frais incidents, suite à leur soumission ouverte le 09 août 2018;
- cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro DT18033 préparé le 13 juillet 2018 par Joanie Turcotte, architecte de Doucet + Turcotte Architectes Inc.;
- **ATTENDU** que la conclusion de cette construction entre les parties doit être conditionnelle à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

-Adoptée-

Avis de motion et présentation du projet de règlement d'emprunt :

Madame la conseillère Lucie Geoffrion donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 377 190\$ pour des travaux de construction d'une salle communautaire au camping municipal ainsi

qu'une taxe imposée sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, selon la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur, et cela, sur une période de 10 ans. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Résolution 2018-08-127 Demande de dérogation mineure Jean-Marc Lacombe.

ATTENDU la demande de dérogation mineure à l'article 6.3 du règlement de lotissement #2015-07-005, largeur minimale de la ligne avant (m) autre terrain de 25 mètres par le requérant Jean-Marc Lacombe, lot rénové # 6 040 049, Route Ducharme;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande d'accepter la demande de dérogation au conseil en date du 26 juillet 2018;

ATTENDU l'avis public émis le 23 juillet 2018.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne

appuyé par Micheline Demers

et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour lot rénové #6 040 049.

-Adoptée-

La levée de l'assemblée est proposée par Marlène Doucet, appuyé par Lucie Geoffrion. Il est 10 h 40.

Lucie Geoffrion, mairesse
suppléante.

Sylvie Géois, secrétaire-trésorière